

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE DSCHANG

FACULTE DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF DSCHANG

FACULTY OF LAW AND
POLITICAL SCIENCE



LES RESEAUX DE CARTES BANCAIRES AU CAMEROUN : LE CAS DU RESEAU VISA

*Thèse en vue de l'obtention du diplôme de Master en Droit
Option : Droit des Affaires et de l'Entreprise*

Présentée et soutenue publiquement par :

SEUMO NGUEFANG Amour Soleil

Maîtrise en Droit des Affaires et de l'Entreprise

Sous la direction de :

Pr. KALIEU ELONGO Yvette Rachel

Agrégée des Facultés de Droit

Maître de Conférences

Vice-Doyen chargé de la scolarité et du suivi des
étudiants à la Faculté des Sciences Juridiques et
Politiques de l'Université de Dschang

Janvier 2013

RESUME

Les échanges transfrontaliers et même transcontinentaux sont devenus croissants entraînant ainsi une grande circulation des hommes, des richesses et corrélativement une croissante utilisation des cartes bancaires nécessaires au dénouement des transactions qui se formalisent au gré des pourparlers. Le rapprochement entre les différentes banques afin de maîtriser les effets pervers de la globalisation des échanges et des transactions s'imposait en termes de nécessité. C'est dans ce contexte que nous pouvons justifier la constitution dans chaque pays des groupements bancaires. L'exploitation des cartes bancaires qui sont par hypothèse des instruments interbancaires est tributaire des récents montages, des tissus contractuels ou relationnels établis et entretenus entre les différents groupes bancaires et leurs réseaux partenaires respectifs.

Il s'impose donc d'élucider les mécanismes contractuels utilisés par les groupes bancaires en vue de l'exploitation des cartes bancaires. Une telle préoccupation a été l'objet de la présente étude. Deux réponses se dégagent au terme des travaux de recherche.

D'une part, les mécanismes d'organisation des réseaux de cartes bancaires sont relatifs au dispositif juridique voire contractuel dans lequel l'action des groupes bancaires et des autorités monétaires s'intègre à propos de l'exploitation des cartes bancaires. Les mécanismes interbancaires combinés mis sur pied débouchent sur la formulation des montages juridiques ou d'alliances bancaires.

D'autre part, s'agissant des mécanismes de fonctionnement des réseaux de cartes bancaires, les contrats banques porteurs et les contrats commerçants sont les principaux contrats à travers lesquels les réseaux de cartes bancaires s'établissent. L'adoption d'un standard commun au niveau international débouche inévitablement sur l'interopérabilité et l'interbancaire indispensables au traitement des opérations effectuées par cartes bancaires, que ces opérations aient été réalisées à l'interne, à l'international ou auprès d'un réseau concurrent étranger.